

Arrivé le
16 FEV. 2017
D.D.T.M. 40



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Délégation à la mer et au littoral
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Service administration de la mer
et du littoral

Anglet, le 13 FEV. 2017

Le Délégué à la mer et au littoral,

à

Le Chef de service chargé de la police de l'eau et des
milieux aquatiques des Landes

Nos réf. : DDTM/DML/AML- AD
Vos réf. : courrier du 03 février 2017
Affaire suivie par : Audrey DEMONCHEAUX
Courriel : ddtm-dml@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Tél. 05 59 52 59 66 – Fax : 05 59 63 08 57

Objet : DIG comportant une demande d'Autorisation unique loi sur l'eau instruit au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014
Transfert hydraulique de sédiments marins demande d'avis

Dans le cadre de la procédure d'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 vous sollicitez mon avis.

A la vue de ce dossier, je n'ai pas d'avis défavorable à formuler.

date de réponse	DA :	AD :		
Dir :	réponse signature Direction	réponse avec copie Direction	éléments de réponse	infos
Dir				
DA				
AD				
EG				
SCRIP				
SAH				
SFEMA	X			
SNF				
SEA				
MSI				
NOT				
DT de :				

Pour le préfet maritime de l'Atlantique
L'administrateur en chef des affaires maritimes
Délégué à la mer à au littoral
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h15
Tél. : 05.59.52.59.70 - fax : 05.59.63.08.57
19, avenue de l'Adour – 64600 Anglet